

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Dictée intergénérationnelle en plein air 2019 – Ville de Chelles

1. Le concours est organisé par l'Espace de Proximité et de Citoyenneté Charlotte Delbo. La manifestation est programmée le Jeudi 11 Juillet 2019 à partir de 14h30 dans le Parc du Souvenir Emile Fouchard de Chelles.
2. Le concours est gratuit et ouvert à tout public. Aucun enfant non accompagné de son parent ne pourra participer à cette épreuve. La présence du parent est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.
3. 3 catégories sont fixées : Elémentaires – Collèges – Adultes/lycée. Les candidats doivent impérativement s'inscrire dans la catégorie qui est la leur sous peine de disqualification. Seules seront autorisées à concourir dans une catégorie inférieure les personnes inscrites aux Ateliers Sociolinguistiques de la ville.
Chaque participant se verra remettre l'attestation de sa participation à l'évènement.
4. Seront récompensés les 3 premiers candidats ayant fait le moins de fautes dans chaque catégorie. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.
5. Chaque participant devra avoir rempli et signé le formulaire d'inscription et signifié ainsi son acceptation des termes de ce règlement.
6. Il sera possible de s'inscrire le jour de la manifestation avant 14h30 dernier délai en fonction des places disponibles dans la catégorie demandée.
7. Les organisateurs de la dictée se réservent le droit d'annuler l'épreuve en fonction des conditions météorologiques ou de tout autre facteur imprévu.
8. Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel pour arrêter le contenu et la forme des épreuves, en contrôler le déroulement, trancher tout cas litigieux, prendre en toute circonstance toute décision de suppression, modification ou maintien de l'épreuve, d'exclusion ou de disqualification d'un concurrent, de proclamation des vainqueurs mais aussi, dans le domaine linguistique, pour résoudre toute question ou tout cas exceptionnel.
9. Les fautes de grammaire et d'orthographe comptent pour ½ point. Les fautes d'accent et les fautes de majuscule comptent pour ¼ de point. Une seule faute sera comptée par mot avec prééminence des fautes à ½ point.
10. Pour une même épreuve, un code de correction unique vaudra pour l'ensemble des concurrents.
11. Les copies devront obligatoirement être rédigées au stylo bille bleu ou noir ; les autres couleurs étant réservées à la correction.
12. Les téléphones ou autres documents ne sont pas autorisés pour cette épreuve.
13. Toute tentative de tricherie annulera la participation du concurrent.
14. Seules les feuilles fournies par les organisateurs de la manifestation pourront être utilisées.
15. Aussitôt les résultats proclamés, aucune réclamation ne sera recevable.
16. Du fait de leur participation à la dictée, les candidats s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury.